RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1986 B 10176
Numéro SIREN : 338 274 491
Nom ou dénomination : DORIS ENGINEERING

Ce dépôt a été enregistré le 15/02/2017 sous le numéro de dépôt 16550

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 15-02-2017

N° DE DEPOT : 2017R016550

N° GESTION : 1986B10176

N° SIREN : 338274491

DENOMINATION : DORIS ENGINEERING

ADRESSE : 58 A rue du Dessous des Berges 75013 Paris

DATE D'ACTE : 03-11-2016

TYPE D'ACTE : Extrait de procès-verbal

NATURE D'ACTE : Nomination(s) d'administrateur(s)

DORIS ENGINEERING

Société Anonyme au Capital de 3.571.440 Euros
Siège social : 58 A rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
RCS PARIS B 338 274 491 (86B10176)

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 3 NOVEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le 3 novembre à 14 heures 30, les actionnaires de la société DORIS Engineering, Société Anonyme au capital de 3.571.440 Euros, dont le siège social est à Paris 58 A, rue du Dessous des Berges, 75013, se sont réunis en Assemblée Générale Mixte sur convocation faite par le Président au nom du conseil d'administration selon lettre recommandée du 28 octobre 2016 adressée à chaque actionnaire.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que, le cas échéant, comme mandataire.

Messieurs Eric Seyvos et Eric Galland, Commissaires aux comptes, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

Monsieur Nicolas Parsloe est désigné Président de l'Assemblée, et accepte cette fonction.

La société Vinci Construction représentée par Monsieur Richard Francioli et le FCPE DORIS Actionnariat représenté par Monsieur Jean-Baptiste Champeau sont désignés comme Scrutateurs et acceptent cette fonction.

Monsieur Cyrille Sailly est désigné comme Secrétaire par le Président et les Scrutateurs.

Le Président constate que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires présents ou représentés possèdent 223.215 actions sur les 223.215 actions ayant le droit de vote, et qu'à ces actions représentées sont attachées 223.215 voix.

L'Assemblée, réunissant plus que le quorum de la moitié requise par la Loi pour les décisions extraordinaires, peut valablement délibérer.

L'Assemblée Générale constate qu'elle n'a pas été convoquée dans les délais impartis par la Loi. L'Assemblée prend acte de ce non-respect et sur la base des documents prévus par la Loi qui ont été mis à disposition des actionnaires, donne son accord aux fins de délibérer valablement, l'ensemble des actionnaires étant présents ou représentés.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

1) Du ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire : modification des statuts

2)) Du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire : nomination d'un nouvel administrateur et d'un censeur

3) Questions diverses.

Le Président rappelle le contexte de la présente Assemblée Générale et donne lecture du rapport du Conseil d'administration. Il rappelle ce qui amène le FCPE DORIS Actionnariat à céder des actions : la forte baisse de l'activité de DORIS Engineering liée à la réduction des investissements sur le secteur pétrolier a entrainé la décision de mettre en place un Plan de Sauvegarde de l'Emploi (ci-aprés "PSE") au sein de DORIS Engineering. Afin de permettre au FCPE de répondre aux demandes de rachats qui pourraient intervenir dans le cadre du PSE, la Direction de DORIS Engineering a sollicité l'ensemble de ses actionnaires pour savoir s'ils étaient disposés à se porter acquéreur d'une partie des actions DORIS Engineering détenues par le FCPE.

CM-CIC Investissement SCR et PONTICELLI Frères SAS ont indiqué être disposés à se porter acquéreur, d'ici le 31 décembre 2016, de 22.321 actions de DORIS Engineering appartenant au FCPE (soit 10% du capital de DORIS Engineering). Le montant du nombre d'actions cédées pourra être porté à 31.250 actions (soit 14% du capital), étant précisé que PONTICELLI Frères SAS procédera à l'acquisition de 38,46% et CM-CIC Investissement SCR de 61.54% des actions cédées (la "Proposition Conjointe").

B/ DU RESSORT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, décide de nommer, conformément à l'article 17 des statuts, en qualité d'administrateur la société CM-CIC Capital et Participations représentée par Monsieur Thierry Martin pour une durée de trois années, renouvelable, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant en la forme ordinaire, décide de nommer, conformément à l'article 17.7 des statuts, en qualité de censeur Monsieur François Lefebvre pour une durée de trois années, renouvelable, qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ayant statué sur les comptes clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, statuant en la forme extraordinaire et ordinaire, confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité légale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

DORIS Engineering

Le Président

Les Scrutateurs

Le Secrétaire